

URBANISTE - AMÉNAGISTE



Description

Les urbanistes-aménagistes s'occupent de l'aménagement des agglomérations et du territoire. Elles et ils élaborent des projets et déterminent l'affectation et l'utilisation du sol: zone à bâtir, agricole ou industrielle. Elles et ils établissent des plans, définissent les équipements, notamment pour une infrastructure routière ou une réhabilitation de quartiers, et tiennent compte de l'impact sur l'environnement et la qualité de vie des usagers.

Activités principales

Élaboration de projets

- définir, avec les milieux concernés, une politique d'aménagement du territoire respectueuse du bien-être de la population: délimitation et équipement des zones d'habitation, zones industrielles, espaces de loisirs, organisation des transports, des sources d'énergie, etc.
- analyser les problèmes socioéconomiques et environnementaux liés à l'urbanisation constituer des dossiers de sensibilisation et d'information
- étudier l'histoire, l'évolution des territoires habités avant tout projet d'aménagement ou de réaménagement
- évaluer les besoins de développement d'une agglomération, d'une ville ou d'une région en tenant compte des lois sur l'aménagement du territoire et du développement durable
- établir des budgets et chercher les sources de financement
- utiliser et interpréter toutes sortes de données informatisées fournies par le système d'information géographique (SIG) et les services statistiques

Réalisation de projets

- établir un plan d'aménagement du sol conformément à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), exécuter des plans informatisés
- définir et intégrer harmonieusement les zones d'habitation afin de garantir une qualité de vie optimale à leurs occupants: logements principaux et résidences secondaires, agricole, commerciale, industrielle, de loisirs, de détente, etc.
- rédiger des rapports de synthèse et des projets de règlements sur la construction et l'urbanisme
- réhabiliter les quartiers délaissés, les usines désaffectées, revitaliser les centres-villes par la création de zones commerciales, piétonnes, d'infrastructures culturelles et de loisirs



- Ecrire, avec les autorités politiques, les conditions d'habitat améliorant l'intégration sociale de la population
- collaborer à l'établissement d'un réseau de transports publics, pistes cyclables, etc.
- mettre à jour les cartes d'aménagement et d'occupation du sol, repérer les zones à aménager et les infrastructures à implanter

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Bonne représentation spatiale
- Capacité d'analyse
- Aptitude à négocier
- Esprit de décision
- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Facilité de rédaction
- Sens de la communication
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique

Intérêts :

- Construction
- Étude, développement, recherche
- Nature

Salaire

Environ 115 000 CHF bruts/an

Formation

La formation d'urbaniste-aménagiste s'acquiert dans une haute école spécialisée ou par des études universitaires de niveau master. Le master est le deuxième cursus de la formation de base universitaire, après le bachelor.

Niveau visé : Master of Science en géographie, orientation urbanisme durable et aménagement des territoires



En étant urbaniste - aménagiste, tu participes à la réalisation de l'objectif du développement durable numéro 11, qui vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

